



Date : 24/11/2023

## District de l'Aude de Football Annexe Comptable – Exercice 2022/2023

### **Note 1 : Principes, règles et méthodes comptables**

#### ***Généralités sur les règles comptables***

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'association ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultats, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'association et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

### **Note 2 : Les Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Note 3 : Les Dettes**

Des provisions de départ à la retraite si elles étaient comptabilisées seraient de l'ordre de 42 892 €. Compte tenu de l'ancienneté et de l'âge du personnel, la provision n'a pas été comptabilisée et figure simplement en note.